

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28/08/2015

www.vpgsensors.com

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale M-COAT D  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation Identifiée Adhésifs.  
Utilisations Déconseillées Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Identification de la société  
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
Royaume-Uni  
RG24 8FW  
Téléphone +44 (0) 1256 462131  
Fax +44 (0) 1256 471441  
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Flam. Liq. 2; H225  
Asp. Tox. 1; H304  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336  
Repr. 2; H361d  
STOT RE 2; H373
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
M-COAT D  
Pictogramme(s) de Danger 
- Mention(s) d'Avertissement Danger  
Contient: Toluène et Ethyl methyl ketone
- Mention(s) de Danger H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28/08/2015

www.vpgsensors.com

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de Prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260: Ne pas respirer les vapeurs.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331: NE PAS faire vomir.

## 2.3 Autres dangers

Aucun.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances Non applicable

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Toluène	< 50	108-88-3	203-625-9	Aucun attribué.	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361 STOT RE 2; H373
Acrylic ester resin	25 - 30	-	-	Aucun attribué.	Non classé
Titanium dioxide	15 - 20	13463-67-7	236-675-5	Aucun attribué.	Non classé
Ethyl methyl ketone	< 20	78-93-3	201-159-0	Aucun attribué.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Inhalation

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appliquer la respiration artificielle seulement dans le cas où le patient ne respire pas, ou sous contrôle médical. Appeler un CENTRE

Contact avec la Peau	ANTIPOISON/un médecin/<...[seg]/>en cas de malaise. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour empêcher une aspiration dans les poumons. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Susceptible de nuire au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter symptomatiquement. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si un lavage d'estomac est effectué, examiner la trachée et/ou l'oesophage. Faire boire du charbon actif délayé dans de l'eau. (240mL De l'eau / 30 g charbon activé).

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fumée âcre et Oxydes d'azote. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser les eaux de lutte anti-incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Contenir

les déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas absorber à l'aide de sciure ou d'autres matières absorbantes combustibles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. Garder le récipient fermé. Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée - interdiction de fumer. La vapeur située au dessus du liquide stocké peut être inflammable/explosive si elle n'est pas isolée à l'aide d'un gaz inerte. Les récipients ouverts doivent être fermés hermétiquement de nouveau avec précaution et entreposés dans une position verticale.

Température de stockage

Stocker à une température ne dépassant pas (°C): 27

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Éviter le contact avec: Matière comburante (agent oxydant).

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Adhésifs.

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1 Paramètres de contrôle**

**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Toluène	108-88-3	20	76.8	100	384	INRS (ED 984)
Titanium dioxide	13463-67-7	-	11	-	-	INRS (ED 984)
Ethyl methyl ketone	78-93-3	200	600	300	900	INRS (ED 984)

Remarque INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

**8.1.2 Valeur limite biologique**

Non fixé.

**8.1.3 PNECs et DNELs**

Non fixé.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

**8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les**

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28/08/2015

www.vpgsensors.com

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

## équipements de protection individuelle (EPI)

sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

### Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

### Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Néoprène.

### Protection respiratoire



Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements anti-statiques et des souliers.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.

### Dangers thermiques

Aucun

## 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Blanc, Liquide
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	-1 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	1.9 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable: Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.6 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.0
Pression de vapeur	0.49 mmHg @ 20°C
Densité de vapeur	3.8 (Air = 1)
Densité relative	< 1 (De l'eau = 1)
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
Température d'auto-inflammabilité	Non fixé.
Température de décomposition	Non fixé.
Viscosité	Non fixé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Teneur en composés organiques volatiles: 650 g/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28/08/2015

www.vpgsensors.com

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
10.4	Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de l'humidité.
10.5	Matières incompatibles	Eviter le contact avec: Matière comburante (agent oxydant).
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fumée âcre et Oxydes d'azote.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les effets toxicologiques	
	<b>Toxicité aiguë</b>	
	Ingestion	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
	Inhalation	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: > 2000 mg/kg p.c. /jour Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
	Contact avec la Peau	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: > 20 mg/l Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
	<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: > 2000 mg/kg p.c. /jour Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
	<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
	<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
	<b>Cancérogénicité</b>	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
	<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Repr. 2: Susceptible de nuire au fœtus.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	<b>Danger par aspiration</b>	Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
11.2	Autres informations	Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
		Estimation CL50 (96 heures) > 100 mg/l (Poissons)
12.2	Persistance et dégradabilité	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	La substance devrait être très mobile dans le sol. (Soluble dans l'eau.)
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Se débarrasser de ce produit et
------	------------------------------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28/08/2015

www.vpgsensors.com

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit.

## 13.2 Autres informations

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (Toluène et Ethyl methyl ketone)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin./ Substance dangereuse pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Autres informations	Aucun.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	Aucun
Substance(s) extrêmement préoccupante	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Toluène: REACH: Annexe XVII restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. No. entrée: 48.
15.1.2 Règlements nationaux	
Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 2
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Toluène (N° CAS 108-88-3) et Ethyl methyl ketone (N° CAS 78-93-3), et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Toluène (N° CAS 108-88-3), Titanium Dioxide (N° CAS 13463-67-7) et Ethyl methyl ketone (N° CAS 78-93-3).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C) Résultat du test
Asp. Tox. 1; H304	Estimation Viscosité
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28/08/2015

[www.vpgsensors.com](http://www.vpgsensors.com)

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

---

PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

## Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.